

226C0940
FR0000120404-FS0582

30 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juin 2026, la société Wellington Management Group LLP (c/o Wellington Management Company LLP, 280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juin 2026, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 12 070 108 actions ACCOR¹ représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et 4,37% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACCOR sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Wellington Management Group LLP a précisé détenir 5 672 actions ACCOR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 216 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *depository receipt* » à dénouement physique, portant sur 43 actions ACCOR et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 5 000 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *convertible bond* » à dénouement physique, portant sur 5 629 actions ACCOR et exerçables jusqu'au 7 décembre 2027.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Wellington Management Group LLP a précisé détenir 88 429 actions ACCOR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 972 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'au 5 mai 2028³ ;
- 11 776 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'au 15 mai 2033³ ; et
- 74 681 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'au 20 mai 2033³.

¹ Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 3 739 587 actions ACCOR pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 236 128 237 actions représentant 276 272 798 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un delta de 1.